

les devantures commerciales en applique

Les devantures commerciales, par leur diversité de formes et de couleurs, sont des composantes essentielles du paysage de la rue. À hauteur du piéton, elles contribuent à la qualité de notre cadre de vie.





- 1 La corniche**
Elle couronne la devanture en la protégeant de la pluie. Composée classiquement ou réinterprétée de façon moderne, sa sous-face peut être utilisée pour y être encastrer un système d'éclairage.
- 2 Le bandeau horizontal**
Il coiffe la devanture en répondant aux rythmes des éléments verticaux et s'achève par une corniche. Il est l'emplacement traditionnel de l'enseigne commerciale.
- 3 Le cordon horizontal**
Cette moulure comparable à celle de l'allège sépare traditionnellement les coffrages verticaux du bandeau horizontal.
- 4 Le store tissu**
Le bandeau horizontal doit être conçu pour abriter discrètement le mécanisme, qui ne doit pas être disposé en applique (pas de caisson extérieur). Le tissu du store doit être uni (sans rayures).
- 5 Le lambrequin**
Partie verticale du store tissu qui reçoit généralement l'enseigne.
- 6 Les éléments latéraux**
Réalisés en panneaux, souvent en bois et décorés, ils rythment et délimitent la devanture commerciale.
- 7 La vitrine**
Positionnée parallèlement à la façade, elle se compose de châssis vitrés en bois, parfois redécouverts en panneaux latéraux.
- 8 L'allège**
Réalisée en bois, elle supporte généralement la vitrine. Elle présente des décors plus ou moins élaborés. Elle peut permettre d'intégrer des éléments techniques tels que les climatiseurs.
- 9 Le socle**
Il isole la devanture commerciale de l'humidité de la chaussée et est traditionnellement réalisé avec des pierres calcaires massives, très dures, type pierre de Cassis.

les devantures commerciales en applique

FAIRE LES BONS CHOIX

L'aménagement d'une devanture commerciale entraîne souvent des modifications d'aspect et de modénature* de la façade de l'immeuble qui l'accueille. C'est pourquoi il est nécessaire de considérer l'immeuble dans son ensemble et de l'identifier (style, composition, teinte, époque, matériaux...) afin de pouvoir concevoir un projet en accord avec son architecture.

Le choix du type de devanture, en applique ou en feuillure, dépend de l'architecture de l'immeuble et de l'environnement urbain.

La devanture en applique, à partir du début du XIX^e siècle, se présente telle une baie intégrée dans un ensemble menuisé comprenant des panneaux latéraux et un bandeau supérieur recevant l'enseigne, l'ensemble étant plaqué sur la façade.



AVANT TOUTS TRAVAUX

Identifiez l'architecture et le style de la façade. Avant de procéder à la dépose de l'ancienne devanture, il convient de procéder à des sondages afin de comprendre et de connaître les éléments structurels et ornementaux qui doivent être conservés : plate-bande, jambages..., ce qui permet de choisir entre devanture en feuillure ou devanture en applique. Si la devanture en applique est ancienne et de qualité, on privilégiera autant que possible sa conservation ou sa restauration. Veillez également à conserver et restaurer les menuiseries anciennes.

QUELS TRAVAUX ?

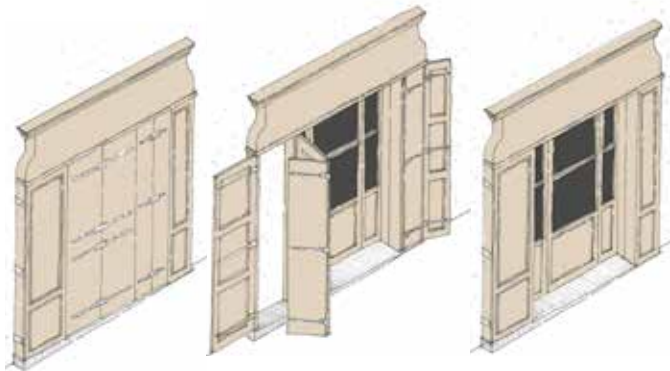
La composition de la devanture doit s'appuyer sur la trame générale de la façade. Elle reprendra par exemple les proportions de plein/vide entre les baies, les trames horizontales et verticales dessinées par les corniches et balcons, les alignements de fenêtres (voir schéma ci-contre)... Généralement, la devanture est dissociée de la porte d'entrée de l'immeuble. Toutefois, dans le cas d'une devanture en applique et pour une façade très étroite, l'intégration de façon harmonieuse de la porte d'entrée d'immeuble peut parfois être admise. La vitrine ne doit pas être trop en retrait, pour éviter de créer une devanture béante : un espace de 15 cm du nu extérieur de la devanture est préconisé. La saillie du coffrage ne dépassera 20 cm par rapport au nu de la façade (voir coupe ci-contre). L'enseigne doit être en lettres découpées ou peintes (voir fiche 20 : les enseignes).

UN PATRIMOINE LOCAL

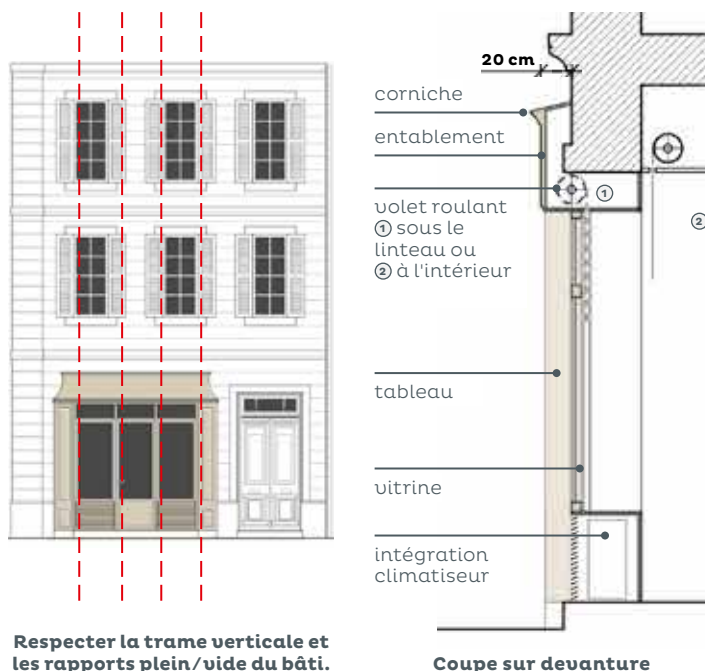
la devanture « à éventaire »

De part et d'autre de la baie, deux placards de bois reçoivent les contrevents qui se replient comme des volets. L'enseigne a été incorporée à ces boiseries, dont elle occupe le bandeau supérieur.

Dans certains cas, la boiserie recouvre aussi l'entresol, et l'ensemble participe à la façade de l'immeuble.



Devanture en applique
avec contrevents intégrés dans les caissons latéraux



Respecter la trame verticale et les rapports plein/vide du bâti.

Coupe sur devanture

QUELS MATÉRIAUX?

La devanture doit privilégier la lecture du bâtiment jusqu'en pied de façade. Les matériaux et les couleurs seront choisis en harmonie avec la façade : éviter les teintes saturées et les effets de contraste marqués, choisir des panneaux menuisés et moulurés ; l'ensemble doit être en bois peint et vitrage clair. La couleur de la devanture peut être différente de celle des volets de l'immeuble.

Le socle de la devanture repose sur une pierre de seuil. Les seuils canelés ne sont pas adaptés au centre ancien. Les revêtements intérieurs ne sont pas destinés à se prolonger en façade.

GLOSSAIRE

*modénature : traitement ornemental de certains éléments structurels d'un édifice pour protéger la façade du ruissellement des eaux de pluie et en valoriser l'architecture.



LE SAVIEZ-VOUS ?

grille en ferronnerie, vitrage anti-effraction, ou volet repliable, de bonnes alternatives au volet roulant métallique

Ouverts ou fermés, les volets repliables en bois s'intègrent parfaitement dans une devanture en applique (devanture à éventaire caractéristique du XIX^e siècle). Le vitrage anti-effraction est une bonne alternative aux volets roulants pleins, plus susceptibles d'être tagués que les vitres.



ÉNERGIE & CLIMAT

L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. L'arrêté du 25/01/2013 encadre l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels. L'éclairage intérieur des vitrines de magasins doit être éteint à 1h du matin (ou 1 heure après la fin de l'occupation). L'allumage se fait à partir de 7h (ou 1 heure avant le début de l'activité).

Il est aujourd'hui possible de remplacer toutes les anciennes lampes, très consommatrices, par des technologies plus économiques, pour une même qualité d'éclairage. Le choix se fera entre :

- les lampes fluocompactes : elles dégagent moins de chaleur et sont plus efficaces que les technologies à incandescence ;
 - les halogènes à haute efficacité : bien moins sobres que les fluocompactes, elles permettent néanmoins de produire une belle lumière. Elles supportent les luminaires à variateur ;
 - les LED : à la fois très durables et très sobres, elles s'allument instantanément et supportent bien les allumages répétés. Elles résistent aux chocs et au froid ;
 - les ampoules à filament, vendues comme accessoires de décoration, sont très consommatrices. Il existe des substituts à ces ampoules qui utilisent la technologie des LED, et sont beaucoup plus durables et économiques.
- Dans tous les cas, on vérifiera l'efficacité lumineuse au moment du choix : plus le nombre de lumens/W est élevé, plus le luminaire émettra de lumière pour une même consommation. D'autres critères, tels que la température de couleur ou l'indice de rendu des couleurs, permettront de mettre en valeur la vitrine. L'installation de lampes plus efficaces peut parfois ouvrir droit à des aides.

→ Pour aller plus loin, contactez l'ADEME.



POINT RÉGLEMENTAIRE

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, les travaux de création ou de modification d'une devanture doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux (DP) ou d'une demande de permis de construire (PC). Dans tous les cas, le propriétaire est tenu de respecter la réglementation en terme d'accessibilité. Le dossier de DP ou de PC est à déposer en mairie, accompagné de dessins détaillés (plans, coupes, élévation extérieure), de photographies et d'un descriptif permettant d'apprécier l'impact des travaux.

→ Renseignez-vous auprès de votre mairie.

EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 18



15 le confort
thermique



19 devantures
commerciales
en feuillure



20 les enseignes

Qu'ils fassent ou non l'objet d'une protection, les centres anciens sont toujours des espaces de qualité. Chaque intervention sur les façades ou sur les toitures compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous y recherchons tous.

Les architectes de l'UDAP et du CAUE ont conçu ces 22 fiches conseils pour vous guider dans vos travaux et vos démarches. Elles ont l'ambition d'aider chaque particulier à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique. Ce document est issu d'un projet collaboratif de grande qualité réalisé d'abord par le CAUE et l'UDAP des Bouches-du-Rhône.

TÉLÉCHARGEZ LES FICHES CONSEILS

→ à télécharger sur www.cauevar.fr

→ à télécharger sur **le site de la DRAC PACA**

rubrique **aides et démarches** / démarches et conseils architecture et patrimoine

POUR EN SAVOIR PLUS

UDAP VAR

Unité départementale
de l'architecture
et du patrimoine
du Var

→ **Réception du public
sur rendez-vous à l'UDAP ou dans
certaines collectivités locales et
territoriales**

💻 [www.culture
communication.gouv.fr
/ Regions / DRAC-PACA](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-PACA)

✉ sdap.var@culture.gouv.fr

☎ 04 94 31 59 95 (Toulon)

CAUE

Conseil
d'architecture d'urbanisme
et de l'environnement
du Var

→ **Réception du public
sur rendez-vous au CAUE à Toulon,
dans certaines collectivités locales
et territoriales**

💻 www.cauevar.fr

✉ contact@cauevar.fr

☎ 04 94 22 65 75 (Toulon)